

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026 PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à dix-sept heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Sébastien HAVET, à la suite d'une convocation en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Séance ouverte à : 17H42

Etaient présents : Mesdames Audrey FOURNIER, Elise BELLIER, Marine DONARD-LAVOIX, Marine MOSER, Eloïne DEBLED et Messieurs Sébastien HAVET, Philippe GADOUX, Tony BELLIER, Martial LEJEUNE ET Brice LABARRE.

Quorum légal : 6 suffrages exprimés

Désignation Secrétaire de Séance : Audrey Fournier

Absents : Néant.

Ordre du jour :

- Vérification que tous les conseillers ont bien pris connaissance de l'Arrêté Préfectoral portant sur l'organisation des élections sénatoriales de septembre 2026
- Approbation du PV du Conseil Municipal du 28 avril 2026 (PJ)
- Election des délégués et suppléants aux élections sénatoriales de septembre 2026
- Election d'un correspondant de Défense
- Adhésion au Service de Paye à façon du Département de l'Aisne

Vérification que tous les conseillers ont bien pris connaissance de l'Arrêté Préfectoral portant sur l'organisation des élections sénatoriales de septembre 2026 :

Monsieur le Maire questionne l'assemblée pour savoir si tout le monde a bien pris connaissance de, l'Arrêté Préfectoral portant organisation des élections sénatoriales, envoyé en même temps que la convocation.
Réponse positive à l'unanimité.

Approbation du PV du Conseil Municipal du 28 avril 2026 (PJ)

Aucune question, aucune remarque.

Approbation à l'unanimité du PV du Conseil Municipal du 28 avril 2026.

Election du délégué aux élections sénatoriales de septembre 2026

Le Maire dispose que la commune de Guyencourt-sur-Noye doit présenter un délégué aux élections sénatoriales qui auront lieu en septembre 2026.

Les conseillers les plus jeunes, Eloïne DEBLED et Brice LABARRE, les plus âgés, Martial LEJEUNE et Philippe GADOUX sont désignés pour signer le PV de désignation à remettre à la sous-préfecture de Montdidier.

Monsieur Sébastien HAVET, Maire, est candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret, dans un képi. Le dépouillement est assuré par la plus jeune conseillère, Eloïne DEBLED.

Monsieur Sébastien HAVET est élu à l'unanimité.

Election des trois suppléants aux élections sénatoriales de septembre 2026

Le Maire dispose que la commune de Guyencourt-sur-Noye doit présenter trois suppléants aux élections sénatoriales qui auront lieu en septembre 2026.

Mesdames Audrey FOURNIER, Marine MOSER et Eloïne DEBLED sont candidates.

Il est procédé au vote à bulletin secret, dans un képi. Le dépouillement est assuré par la plus jeune conseillère, Eloïne DEBLED.

Mesdames Audrey FOURNIER, Marine MOSER et Eloïne DEBLED sont élues à l'unanimité.

Election d'un correspondant de Défense - délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier du Ministère de la Défense lui a demandé d'élire un correspondant de défense au sein du Conseil Municipal.

Eloine Debled est candidate à ce poste.

Eloine Debled élue à l'unanimité

Adhésion au Service de Paye à façon du Département de l'Aisne - délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a pris contact avec le CDG de l'Aisne, conventionné par le CDG 80, pour obtenir un chiffrage de la sous-traitance des payes.

- Ce service permet de sous-traiter l'intégralité de la gestion de la Paye de la commune, afin de gagner en rapidité et en précision pour la veille réglementaire
- En 2026, le service intègre le recalcul des payes depuis le 01/01/26 ; il représente un cout d'environ 1000€
- Pour 2027 et les années suivantes, le rattrapage n'est pas utile, et il faut compter sur un cout de 480 €/an

Il précise que le fait de prendre la délibération n'engage pas immédiatement la commune, mais qu'elle sera ainsi prête si cela été rendu nécessaire.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Information sur les dates des prochaines réunions du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des prochaines dates prévisionnelles de Conseil :

- 23 juin 2026 à 20 h
- 6 octobre 2026 à 20 h
- 2 décembre 2026 à 20 h

Monsieur le Maire invite chaque conseiller à participer aux réunions du lundi soir qui se tiennent pendant et après la permanence. Un débat s'établit.

Personne ne demandant plus la parole, M le Maire lève la séance à 18H52

Le Maire

La Secrétaire de Séance

Sébastien HAVET

Audrey FOURNIER



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Audrey FOURNIER'.

